Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_020-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DELIBERATION N° 2026-020

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 61 77
Fax : 02 99 58 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 03 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Daniel GARCON, 1er adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur David GUELE, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Pierrick RUELLAN, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT

ABSENTS- PROCURATIONS : Monsieur Olivier COMPAIN, procuration donnée à Monsieur Daniel GARCON, Madame Manuella FERON, procuration donnée à Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Guillaume MOUSSON, procuration donnée à Madame Sandra MACE, Monsieur Richard JOUQUAN, procuration donnée à Monsieur Mathieu SIMON
ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Flavie GREBERT

Madame Sandra MACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-020 - Convention de mise à disposition du terrain synthétique et ses équipements du stade Jean Fantou 2 avec le District de football d'Ille-et-Vilaine et la Ligue de football de Bretagne

Rapporteur : Monsieur Daniel GARCON

Dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et plus précisément de l'aide apportée aux associations sportives, la Commune de Miniac-Morvan a décidé de soutenir le mouvement sportif par la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux ou locaux administratifs.

Vu la demande de subvention de la commune faite auprès de la Ligue de Football Amateur pour la création d'un terrain en gazon synthétique stade Jean Fantou,

Vu la notification en date du 11/12/2024 de la Ligue de Football Amateur accordant à la Commune une subvention de 23 000 € (vingt-trois mille) euros au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) pour la création dudit terrain,

Considérant que le versement de ladite subvention est subordonné à la signature d'une convention entre la Commune et les instances fédérales (Fédération, District de football d'Ille-et-Vilaine, Ligue de football Bretagne) mettant gracieusement à disposition le stade Jean Fantou 2, pour la mise en place de leurs actions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Précise que la convention est conclue pour quatre saisons incluant la saison en cours. Elle prend effet à compter de sa signature et se terminera le 30 juin 2030.**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_020-DE

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention avec le District de football d'Ille-et-Vilaine et la Ligue de football Bretagne pour la mise à disposition gratuite du stade Jean Fantou 2, selon les demandes formulées par les entités bénéficiaires et en concertation avec la Commune, notamment au regard de la disponibilité de l'équipement,**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le 1er Adjoint, **La secrétaire de séance,**

M. Daniel GARCON **Mme Sandra MACE**

